



AGGLO
de Brive

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BRIVE

Brive, le 27 janvier 2026

Tulle Agglo
Monsieur Michel BREUILH
Président
7 impasse Sylvain Combes
19000 Tulle

Direction Générale Adjointe de l'Aménagement,
du Développement Durable et des Services Techniques

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service Planification Territoriale

N° Réf : SP/LC/2026/57

Dossier suivi par Sandrine PONY-AMARAL et Lucas BREIL

Objet : Consultation arrêt du SCoT de Tulle Agglo

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.132-8 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité l'avis de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive concernant l'arrêt du SCoT DE Tulle Agglo.

Après lecture du document, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive n'a pas d'observation particulière à formuler et par conséquent émet un avis favorable

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

La Conseillère déléguée en charge
du suivi des documents d'urbanisme,
Béatrice LONDEIX